

5298



## ZONE DE POLICE SUD-LUXEMBOURG

AUBANGE | MESSANCY | MUSSON | SAINT-LÉGER

PRÉSENTS :

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE POLICE

SÉANCE DU 21.12.2023

---

Bourgmestre d'Aubange	M. KINARD
Président du Conseil de Police:	
Bourgmestres Messancy, de Musson et de Saint-Léger,	MM. KIRSCH, RONGVAUX
Membres du collège de police:	Mme GUILLAUME
Conseillers de Police:	AUBERTIN, BIORDI, BODELET, CAREME, FECK, LANOTTE, LARDOT, LENTINI, LICHTFUS, LORGE, LUCAS, MARMOY, MULLER, PONCELET, RONGVAUX, ROSMAN, THOMAS
Chef de Corps:	Commissaire Divisionnaire Philippe DENEFFE
Secrétaire de zone:	Mlle PETIT
Excusés	AUBERTIN – BODELET – FECK – LANOTTE – LENTINI - LICHTFUS

---

### Séance publique

#### 1. Approbation du compte rendu du conseil de police du 30.10.2023.

Il y a une observation sur le procès-verbal de la réunion du conseil de police du 30.10.2023. Après modification de celui-ci, il est approuvé par les membres du conseil de police, signé par le président et la secrétaire de zone.

#### 2. Prestations de serment

En application de l'art.59 de la LPI et de l'Art. V.I.1<sup>er</sup> de l'A. R. du 31.03.2001, 3 nouveaux membres de la zone de police prêtent serment devant Monsieur François KINARD, président de la zone de police.

- BOCH François
- CAVET Grégory
- DROPSY Gauthier

#### 3. Douzièmes provisoires

##### LE CONSEIL DE POLICE,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Considérant que la parution de la circulaire PLP 63 n'est parue que tard durant le dernier trimestre de 2023, le budget de l'exercice 2024 ne sera pas présenté au vote du conseil de police avant le mois de février/mars prochain ;

Attendu qu'il est nécessaire que le collège de police et la comptable spéciale de la zone puissent engager et régler les dépenses strictement obligatoires et les dépenses indispensables pour assurer la vie courante de la zone de police avant la complète

approbation du budget de police de l'exercice 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre la décision de recourir à trois douzièmes provisoires, afin de faire face aux dépenses ordinaires obligatoires durant les mois de janvier, février et mars 2024;

Considérant que tous les éléments nécessaires pour le budget 2024 ne sont pas encore en notre possession ;

Sur proposition du Collège de Police,

À l'unanimité;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** :

De solliciter de Monsieur le Gouverneur, Service public fédéral intérieur, tutelle des zones de police, de pouvoir disposer de trois douzièmes provisoires (janvier, février et mars 2024) des allocations correspondantes portées au budget ordinaire de police de l'exercice 2023 pour engager et payer les dépenses strictement obligatoires et les dépenses indispensables pour assurer la vie courante de la zone de police.

#### **4. Autorisation de procéder à l'ouverture de quatre places d'inspecteurs de police pour le service intervention**

**LE CONSEIL DE POLICE,**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux,

Vu l'AR du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police, notamment l'art. VI.II.8 et 9, relatif à l'organisation de la mobilité ;

Vu la circulaire GPI 15 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de la police locale;

Vu le départ d'INP ;

Vu le besoin de la zone en inspecteurs de police;

Vu les délais imposés pour l'ouverture de places en mobilité, nous devons agir rapidement ;

Vu le départ non anticipé de membres de service ;

Attendu la nécessité de garder assez de membres au sein du service intervention afin de ne pas engendrer trop d'heures supplémentaires ;

Sur proposition du Collège de Police;

À l'unanimité ;

**Autorise :**

**Article 1** :

La Zone de Police Sud-Luxembourg à procéder dans un cycle de mobilité à la communication d'une vacance d'emploi pour quatre inspecteurs de police. S'il n'y a pas de candidat, la présente délibération reste valable jusqu'à ce que des candidats soient nommés à ces postes.

Par le Conseil de Police ;

La Secrétaire ,  
(s) Tiffany PETIT

Le Président,  
(s) François KINARD

Approuvé en séance du  
06.03.2024

La Secrétaire,  
Tiffany PETIT

Le Président,  
François KINARD